

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 1.2 Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Vu la loi n ° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.212B-24-1-1 relatif à l'état obligatoire chaque année récapitulant l'ensemble des indemnités de toute nature,

Vu la fiche pratique Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus» édité par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal :

- n ° 2023-06-16-72 du 16 juin 2023 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,
- n° 2023-19-12-143 du 19 décembre 2023 relative à la présentation des indemnités de fonction du Maire, des six adjoints et des conseillers délégués servies respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,

Considérant que la loi n ° 2019-1461 du 27 décembre 2019 susvisée impose de

nouvelles obligations de transparence en matière de mandats locaux,

Que notamment cette loi vient créer l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés, Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune »,

Que par conséquent il est nécessaire de produire un état annuel qui reprend les indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil sur l'année,

Que cet état récapitulatif doit reprendre :

- les indemnités de fonction dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal,
- les indemnités de fonction qu'exercent les élus du conseil municipal siégeant au sein de tout syndicat mixte, de toute société d'économie mixte ou société publique locale,

Qu'il n'est pas repris dans cet état récapitulatif les indemnités de fonction qu'exercent les élus au titre de conseiller départemental, puisque le département doit établir son propre état récapitulatif des indemnités de fonction dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil départemental,

Considérant le tableau récapitulatif des indemnités des élus comme suit :

Du 01 janvier au 31 décembre 2024 :

NOM-PRENOM	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas ...)	Avantages en nature
PAGNY Gilles	Maire	23 493.44 €	416 €	- €
LE JOUANARD Armand	1er Adjoint	8 749.88 €	443.55 €	- €
GRAEBER Sophie	2ème Adjoint	8 749.88 €	0 €	- €
REMY Patrick	3ème Adjoint	8 749.88 €	443.55 €	- €
FAVENNEC Christine	4ème Adjoint	8 749.88 €	0 €	- €
THIESSARD David	5ème Adjoint	8 749.88 €	0 €	- €
ROLLAND Véronique	6ème Adjoint	8 749.88 €	122.96 €	- €
HERY France	Conseillère	1845.20€	- €	- €

	Déliguée			
MARJO Marie-Françoise	Conseillère Déléguee	1845.20€	- €	- €
HELLO Nicolas	Conseiller Délégue	1845.20€	- €	- €
NOM-PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIVOM DE BREHEC	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas ...)	Avantages en nature
HERY France	Vice-présidente	3 339.36€	- €	- €

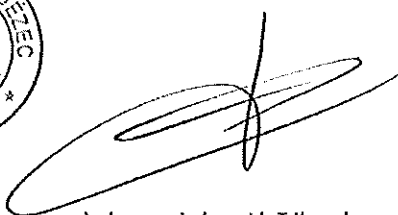
Ayant entendu l'exposé,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend pour information le tableau des récapitulatifs reprenant les indemnités de toute nature des élus comme présenté ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
 Monsieur Patrick REMY




Le Maire,
 Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.